

Modalités de soumission et procédure de sélection des projets franco-finlandais dans le cadre de l'édition 2009 du programme « Chimie et Procédés pour le Développement Durable »(CP2D)

Comme en 2008 un accord a été signé entre l'ANR et l'Académie des Sciences de Finlande (AKA) en vue de favoriser le montage et la mise en œuvre de projets scientifiques de qualité proposés par des partenaires français et finlandais. Les modalités spécifiques à cet accord sont exposées ci après :

L'objectif est de financer de nouveaux projets de recherche de grande qualité avec des contributions scientifiques équilibrées entre partenaires appartenant à des organismes de recherche français et finlandais. Les projets auront une durée de 3 ans, avec des aides ANR plus AKA comprises entre 400 et 600k€

Les projets pourront couvrir tous les domaines de l'AAP CP2D. Des informations peuvent être trouvées sur le site de l'AKA (www.aka.fi programme KETJU)

La description scientifique et technique des projets sera rédigée de préférence en anglais. Les partenaires finlandais et français prépareront un dossier scientifique commun qu'ils soumettront en parallèle respectivement à l'ANR et à l'AKA. En complément des éléments demandés pour tous les projets du programme CP2D, il est demandé aux partenaires français de :

- Présenter sous forme de tableau les contributions respectives des partenaires français et finlandais en personne mois par tâche, les équipements engagés et aussi l'aide demandée par les équipes de chaque pays.
- Souligner la contribution scientifique de chaque partenaire ainsi que sa responsabilité dans le projet.
- Montrer l'équilibre scientifique (main d'œuvre plus équipement) des contributions de chaque pays
- Montrer la valeur ajoutée de la coopération internationale
- Présenter synthétiquement les partenaires français et finlandais pour montrer la pertinence du choix du laboratoire pour traiter le problème
- Fournir un court CV et les cinq principales publications / brevets des cinq dernières années des responsables scientifiques et techniques français et finlandais.
- Dans le cas où l'un des partenaires bénéficie déjà un financement sur un sujet connexe, expliquer la différence et la valeur ajoutée de ce projet et ajuster en conséquence le budget.

Chaque projet devra être soumis en parallèle à l'ANR et à l'AKA, en respectant, pour chacune des soumissions, les règles de l'agence concernée (format des documents, dates limites de soumission....)

Les projets franco-finlandais pour lesquels un financement de l'ANR et de l'AKA sont demandés sont soumis, outre les critères de recevabilité mentionnés au §3-1 de l'appel à projet 2009 du programme CP2D, aux critères spécifiques suivants :

- les partenaires des projets doivent appartenir uniquement à des organismes de recherche
- les dossiers doivent être soumis à l'ANR et à l'AKA

La procédure de sélection des projets s'effectuera en deux étapes :

- a) Dans un premier temps, les projets satisfaisant aux critères de recevabilité et d'éligibilité feront l'objet d'une évaluation par l'ANR et l'AKA selon leur procédure propre (chaque projet sera ainsi évalué par chaque agence). Pour ce qui concerne l'ANR les projets seront évalués en utilisant les critères figurant dans l'appel à projets du programme CP2D auxquels seront ajoutés des critères de valeur ajoutée de la coopération internationale et d'équilibre du partenariat franco-finlandais.
- b) Dans un second temps, l'ANR et l'AKA décideront conjointement des projets franco-finlandais financés.

Calendrier prévisionnel :

Décision commune ANR/AKA et publication de la liste des projets sélectionnés début Juin.

Le « principe du lieu » sera appliqué pour le financement, c'est-à-dire que chaque agence - l'ANR et l'AKA – financera les partenaires de son pays. Il est demandé à chaque partenaire de prévoir une participation à un colloque à mi-parcours ou en fin de parcours à l'étranger.